

ACTION URGENTE

DES PRATIQUANTES DU FA LUN GONG TORTURÉES

Wang Xiuqing et sa fille Qin Hailong, pratiquantes du Fa Lun Gong, ont été torturées au camp de « rééducation par le travail » de Qianjin, dans la province du Heilongjiang (Chine). Elles y sont détenues sans jugement depuis janvier.

Selon d'anciens codétenus, **Wang Xiuqing** et sa fille **Qin Hailong** ont été torturées au camp de « rééducation par le travail » de Qianjin. À leur arrivée, elles ont été détenues au secret pendant plus d'un mois. Le 18 août, Qin Rongqian, la sœur aînée de Qin Hailong, leur a rendu visite sur place. Elle a d'abord vu Wang Xiuqing, qui lui a dit que Qin Hailong avait été torturée et maltraitée entre sa dernière visite, le 3 août, et le 17. Elle a notamment été frappée au moyen de matraques électriques, on lui a asséné des coups de poing et de pied sur tout le corps et on l'a jetée au sol si violemment que cela lui a coupé la respiration. Elle a cité deux agents ayant participé activement à ces actes de torture : Huo Shuping et Wu Baoyun, respectivement responsable et responsable adjoint de la deuxième brigade du camp, les détenus étant divisés en deux groupes. Wang Xiuqing a indiqué que Qin Hailong avait été torturée parce qu'elle avait refusé de signer un document dans lequel elle devait reconnaître sa « culpabilité », demander de l'« aide » pour sa « rééducation » et promettre de renier ses convictions. Elle-même avait déjà signé car elle « ne supportait plus » la torture.

Les agents du camp de « rééducation par le travail » n'ont pas autorisé Qin Rongqian à voir sa sœur après son entrevue avec sa mère, alors que le règlement le lui permettait. Elle a persisté dans sa demande en déclarant qu'elle ne partirait pas avant d'avoir vu Qin Hailong et elle a fini par obtenir gain de cause. Elle a indiqué que sa sœur présentait des croûtes résultant des décharges électriques, ne pouvait pas se tenir droite, marchait avec difficulté, se tenait la taille et semblait souffrir.

Qin Hailong et Wang Xiuqing ont été condamnées à 18 mois de « rééducation par le travail » en novembre dernier, après que leur famille a multiplié les démarches afin d'obtenir réparation par la voie judiciaire pour le décès de Qin Yueming, père de Qin Hailong et mari de Wang Xiuqing, survenu en février 2011 à la prison de Jiamusi. Les autorités leur avaient ordonné de cesser leurs démarches. Qin Yueming, incarcéré en raison de ses convictions religieuses, aurait été torturé jusqu'à la mort. Selon sa famille, son corps était couvert de larges ecchymoses et du sang lui avait coulé des narines. Les autorités de la prison ont indiqué qu'il avait succombé à une crise cardiaque. Une pétition de soutien à sa famille a permis de réunir plus de 15 000 signatures.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en chinois ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à libérer immédiatement Qin Hailong et Wang Xiuqing car elles ne sont détenues que pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression ;
- exhortez-les à veiller à ce que ces deux femmes ne soient ni torturées ni maltraitées en détention ;
- priez-les instamment de faire en sorte que Qin Hailong puisse bénéficier sans délai de tous les soins médicaux dont elle pourrait avoir besoin.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 3 OCTOBRE 2012 À :

Ministre de la Justice
WU Aiyang Buzhang
Sifabu, 10 Chaoyangmen Nandajie
Chaoyangqu, Beijingshi 100020
République populaire de Chine
Fax : +86 10 65292345
Courriel : pfmaster@legalinfo.gov.cn
Formule d'appel : *Dear Minister, /*
Monsieur le Ministre,

Secrétaire du Comité politique et juridique de la province d'Heilongjiang
DU Jiahao Shuji
Qianshanlu 99-1
Nangangqu, Harbinshi 150090
République populaire de Chine
Formule d'appel : *Dear Secretary, /*
Monsieur le Ministre,

Copies à :
Directeur du camp de « rééducation par le travail » de Qianjin
WANG Yaluo Suozhang
Daoliqu
Xinnongzhen
Harbinshi 150078
République populaire de Chine
Formule d'appel : *Dear Director, /*
Monsieur,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Chine dans votre pays (adresse(s) à compléter) :

Nom(s), adresse(s), n° de télécopie ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 208/12. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/ASA17/024/2012/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

DES PRATIQUANTES DU FA LUN GONG TORTURÉES

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le Fa Lun Gong est un mouvement spirituel que de nombreuses personnes en Chine ont rejoint dans les années 1990. À la suite d'un rassemblement pacifique organisé sur la place Tiananmen en juillet 1999, les autorités ont interdit ce mouvement et lancé une longue campagne de persécution.

Des pratiquants sont emprisonnés en raison de leurs convictions religieuses ou pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression en distribuant des documents sur le Fa Lun Gong. Ils sont placés dans des hôpitaux psychiatriques ou des centres de « rééducation par le travail » (une forme de détention administrative appliquée sans inculpation, ni jugement, ni contrôle d'une autorité judiciaire), condamnés à de longues peines de réclusion ou incarcérés dans des centres de détention spécialisés dont la mission est de les « transformer » en les obligeant à renoncer à leurs convictions religieuses, souvent au moyen d'actes de torture et d'autres mauvais traitements. La torture et autres mauvais traitements sont fréquents en Chine, quel que soit le type de détention, bien que ce pays ait ratifié la Convention des Nations unies contre la torture en 1988. Amnesty International a recueilli des informations sur de nombreux cas de décès survenus en détention et d'invalidité permanente de pratiquants du Fa Lun Gong, qui seraient consécutifs à des actes de torture ou d'autres mauvais traitements.

Noms : Wang Xiuqing (femme), Qin Hailong (femme), Qin Rongqian (femme), Qin Yueming (homme)
Genre : hommes et femmes

Action complémentaire sur l'AU 208/12, ASA 17/031/2012, 22 août 2012